

# Official Plan Amendment and Zoning By-law Amendment

## Proposal Summary

Owner: Government of Canada, Royal Canadian Mounted Police (RCMP)

File N°: D01-01-19-0007 and D02-02-19-0041

Applicant: City of Ottawa initiated application

Comments due date: October 7, 2019

Planner: Allison Hamlin

Ward: Ward 2 – Innes

Ward Councillor: Laura Dudas

---

### Site Location

1426, boulevard St. Joseph Boulevard

### Applicant's Proposal

The City of Ottawa has initiated an Official Plan Amendment and Zoning By-law Amendment for the RCMP Technical Protective Operations Facility (TPOF) to recognize the existing uses and align City planning policy with the federal Greenbelt Master Plan.

### Proposal Details

The TPOF is located on a 180 hectare property in the eastern National Capital Greenbelt, near the Blackburn Hamlet community. This military and police training facility has operated on the site since Second World Two. The property has approximately 348 metres of frontage on St. Joseph Boulevard and 128 metres of frontage on Innes Road.

The following land uses surround the subject site:

- North: Agricultural uses within the Greenbelt and the Orleans reservoir to the north-east
- East: Forest within the Greenbelt and the Chapel Hill community beyond
- South and South-West: the Blackburn Hamlet community
- West: Agricultural uses within the Greenbelt, the Lafarge mineral extraction facility and forest

The RCMP adopted a Campus Master Plan for the TPOF in 2016. This Master Plan set out guidelines and a sustainable plan for the development of the campus over the next 25 years in support of the RCMP's operational needs and training in the National Capital Area. The plan established appropriate sites for development, improved environmental protection measures, enhanced the site's fit within the Greenbelt and updated security measures. The RCMP's approved Master Plan aligns with the 2013 federal Greenbelt Master Plan (2013) but not the City's Official Plan or Zoning By-law. These City-initiated development applications are housekeeping measures to bring the City's planning policy in line with federal documents. Doing so will facilitate future coordination of requirements related to infrastructure, traffic and transit, and allow the RCMP to apply for building permits for future building initiatives as they occur.

Where lands within the federal Greenbelt Master Plan are designated Federal Facility and Operations, the proposed Official Plan designation is Greenbelt Employment and Institutional Area and the proposed zoning is

Rural Commercial, Subzone 10 with an exception (RC10 [264r]). The exception 264r permits a military and police training facility. Where the lands within the federal Greenbelt Master Plan are designated Natural Link and Core Natural Area, the proposed Official Plan designation is Natural Environmental Area and the proposed zoning is Environmental Protection (EP). The Natural Link Area will also permit the military and police training facility by exception.

## Related Planning Applications

N/A

## Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Planning Committee, is November 28, 2019.

## Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

## Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the notice area, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

## Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D01-01-19-0007 and D02-02-19-0041 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at [ottawa.ca/devapps](http://ottawa.ca/devapps).
3. If you wish to be notified of the decision on this application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

**Allison Hamlin**, Planner

Planning, Infrastructure and Economic Development Department

City of Ottawa

110 Laurier Avenue West, 4<sup>th</sup> Floor

Ottawa, ON K1P 1J1

Tel.: 613-580-2424, ext. 25477

Fax: 613-580-2576

[allison.hamlin@ottawa.ca](mailto:allison.hamlin@ottawa.ca)

# Modification au Plan officiel et modification au Règlement de zonage

## Résumé de la proposition

Propriétaire : Gouvernement du Canada,  
Gendarmerie royale du Canada (GRC)

N° de dossier : D01-01-19-0007 et D02-02-19-0041

Requérant : Demande faite à l'initiative de la Ville  
d'Ottawa

Date limite des commentaires : le 7 octobre 2019

Urbaniste : Evode Rwagasore

Quartier : Quartier 2 – Innes

Conseillère du quartier : Laura Dudas

---

### Emplacement

1426, boulevard St-Joseph

### Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa est à l'origine d'une demande de modification au Plan officiel et au Règlement de zonage visant l'installation d'opérations techniques de la GRC, afin de tenir compte des utilisations existantes et de faire correspondre la politique de planification de la Ville au Plan directeur de la Ceinture de verdure, un document du gouvernement fédéral.

### Détails de la proposition

L'installation d'opérations techniques se trouve sur un terrain de 180 hectares situé dans l'est de la Ceinture de verdure de la capitale nationale, près de Blackburn Hamlet. Ce centre de formation des forces militaires et policières est exploité sur l'emplacement depuis la Seconde Guerre mondiale. La propriété présente une façade d'environ 348 mètres sur le boulevard St-Joseph et de 128 mètres sur le chemin Innes.

Les utilisations du sol suivantes entourent l'emplacement visé :

- Au nord : utilisations agricoles dans la Ceinture de verdure et le réservoir Orléans au nord-est
- À l'est : forêt dans la Ceinture de verdure et collectivité de Chapel Hill au-delà
- Au Sud et au sud-ouest : collectivité de Blackburn Hamlet
- À l'Ouest : utilisations agricoles dans la Ceinture de verdure, entreprise d'extraction minière Lafarge et forêt

La GRC a adopté en 2016 un plan directeur de campus pour son installation d'opérations techniques. Ce plan établissait des lignes directrices et un plan durable d'aménagement du campus au cours des 25 prochaines années, conformément aux besoins opérationnels et de formation de la GRC dans la région de la capitale nationale. Ce document décrivait des emplacements appropriés pour un aménagement, proposait des mesures améliorées de protection de l'environnement, améliorait l'intégration de l'emplacement dans la Ceinture de verdure et mettait à jour les mesures de sécurité.

Le Plan directeur approuvé par la GRC correspond au Plan directeur fédéral de la Ceinture de verdure (2013), mais pas au Plan officiel ou au Règlement de zonage de la Ville. Ces demandes d'aménagement faites à

l'initiative de la Ville sont des mesures d'ordre administratif destinées à aligner la politique de planification de la Ville sur les documents fédéraux. Elles faciliteront la coordination des exigences relatives aux infrastructures, à la circulation et au transport en commun, et permettront à la GRC de présenter des demandes de permis de construire pour ses projets d'aménagement à venir.

Lorsque des terrains du Plan directeur fédéral de la Ceinture de verdure sont destinés à des installations et des opérations fédérales, la désignation proposée dans le Plan officiel est Zone d'emploi et institutionnelle de la Ceinture de verdure et le zonage proposé est Zone de commerces ruraux, sous-zone 10, assortie d'une exception (RC10 [264r]). L'exception 264r permet la présence d'un centre de formation des forces militaires et policières. Lorsque des terrains du Plan directeur fédéral de la Ceinture de verdure sont désignés comme Zone de lieu naturel et Zone naturelle principale, la désignation proposée dans le Plan officiel est Zone de protection de l'environnement (EP). Un centre de formation des forces militaires et policières sera également autorisé dans la Zone de lien naturel, par le biais d'une exception.

## **Demandes d'aménagement connexes**

S.O.

## **Calendrier et pouvoir d'approbation**

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 28 novembre 2019.

## **Exigences de soumission**

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

## **Demande d'affichage du présent résumé**

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

## **Restez informé et participez**

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D01-01-19-0007 ou D02-02-19-0041 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux plans et aux études présentés concernant la présente demande à [ottawa.ca/demdam](http://ottawa.ca/demdam).
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.

4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

**Evide Rwagasore**, urbaniste

Planification, Infrastructure et Développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 16483

Télécopieur : 613-580-2576

[evode.rwagasore@ottawa.ca](mailto:evode.rwagasore@ottawa.ca)

